

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société Food Sweet Food désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 26 rue Monsieur Le Prince 75006 Paris.

Food Sweet Food met en place et dispense des formations, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- stagiaire : la personne physique qui s'inscrit et qui participe à une formation auprès de la société Food Sweet Food.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association Food Sweet Food pour le compte d'un stagiaire. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du stagiaire des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du stagiaire, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'association Food Sweet Food s'engage à fournir un devis à l'organisme commanditaire (il n'y a pas de reste à charge pour les candidats).. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'association Food Sweet Food, l'OPCO, France Travail, la Région, ou tout autre organisme commanditaire.

À la demande du stagiaire, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Conditions Générales de Vente

Le prix de la formation est indicatif, et indiqué sur le programme de formation. Le montant total de la formation est pris en charge par différents organismes financeurs.

Prise en charge

La formation est prise en charge par différents organismes financeurs, tels que la Ville de Paris, Préfecture d'Ile de France, financements privés (entreprises et fondations).

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse axelle@refugee-food.org. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le stagiaire, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation (à l'adresse axelle@refugee-food.org).

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'association Food Sweet Food ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses stagiaires. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'ils le jugent nécessaire, les formateurs pourront modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le stagiaire à l'association Food Sweet Food sont utiles pour le traitement de l'inscription.

L'association Food Sweet Food s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du stagiaire. Elle s'interdit de divulguer les données du stagiaire, sauf en cas de contrainte légale.

Conditions Générales de Vente

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'association Food Sweet Food et l'organisme commanditaire ou bien entre l'association Food Sweet Food et le stagiaire, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

Signature



Association de loi 1901 - RNA W751217497
26, rue Monsieur le Prince - 75006 PARIS
SIRET : 829 077 502 00013
JO du 18 déc. 2012